

Obligation de co-voiturage

Par Caliwork, le 05/09/2011 à 20:20

Bonjour,

Tout d'abord quelques éléments de contexte.

Je suis consultant dans une société de conseil de 55 salariés.

Je suis donc régie par la convention collective Syntec.

Dans mon contrat de travail, il est stipulé que j'accepte les déplacements, ce que je fais.

Je suis actuellement en mission à Brest et le siège social de mon entreprise est situé en Loire Atlantique.

Depuis quelques temps, mon entreprise m'oblige à effectuer du co-voiturage avec mes collègues afin de minimiser les coûts de déplacement pour la rentabilité de la mission.

Je voudrais donc savoir si il est légal d'imposer à ses salariés à effectuer des déplacement longue durée (mission de 8 mois) en co-voiturage ?

Je suis pour le co-voiturage bien évidement pour des raisons écologiques quand toutefois cela est possible et ne contraint pas les personnes sur les horaires.

Autre élément, certains consultants de mon entreprise ne sont pas forcés de faire du covoiturae dès lors que le frais négociés avec le client couvre également les frais de déplacement sans affaiblir la rentabilité.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Caliwork

Par **P.M.**, le **05/09/2011** à **21:57**

Bonjour,

A priori, vous n'êtes pas forcé d'accepter...

Par Caliwork, le 07/09/2011 à 15:32

Merci beaucoup pour votre réponse rapide :-)	